

Enfin, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quand le projet de loi découlant de la motion des voies et moyens relative à la petite entreprise sera présenté à la Chambre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est certain qu'en ce qui concerne deux ou trois questions soulevées par le député de Grenville-Carleton (M. Baker), le secrétaire parlementaire devra consulter son ministre. Peut-être devons-nous en discuter ensemble, surtout en ce qui concerne les congés qui tombent en fin de semaine.

Je prends la parole essentiellement pour signaler deux choses. D'abord, je me réjouis que le lundi 5 juin a été ou sera désigné jour d'opposition. Je pense que nous sommes d'accord pour que ce jour-là soit le nôtre, et le chef de notre parti présentera une motion à cette fin.

Ensuite, il y a la question du projet de loi concernant le taux de base de la pension d'invalidité de guerre. Je rappelle que cette semaine, à l'occasion de l'étude en comité des prévisions budgétaires des affaires des anciens combattants, nous avons suffisamment discuté de ce projet de loi pour être disposés à l'adopter rapidement. En fait, une heure devrait suffire.

Comme les travaux de la Chambre ont déjà été chambardés par d'autres choses et que ce n'est pas fini, je propose que nous traitions de ce bill ce soir. De toute façon, nous ne disposerons pas de beaucoup de temps aujourd'hui pour débattre le bill C-56. Je proposerais que nous en fassions l'étude dès maintenant, mais il y a le ministre d'État chargé de la Science et Technologie (M. Buchanan) qui a une déclaration à faire; alors nous limiterons nos travaux à cette question. Ce sera ensuite l'heure des initiatives parlementaires.

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonal) sera ici ce soir. Le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) se fera le porte-parole de son parti relativement à cette question comme je le fais pour le nôtre. J'en ai discuté avec lui, et il est certainement d'accord avec moi pour que le débat soit très court. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un ordre de la Chambre. Notre parole devrait certainement suffire, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas plus d'une heure pour que ce bill soit adopté en seconde lecture, au comité plénier et en troisième lecture, de façon à ce qu'il puisse être adopté et envoyé à l'autre endroit où, je crois savoir, on pourra en faire l'adoption très rapidement.

[Français]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, au sujet de l'intervention du leader à la Chambre du parti progressiste conservateur relative à un débat spécial sur les Affaires extérieures, je dirai qu'il lui a été mentionné cet après-midi que la période des questions orales donnait amplement d'occasions aux députés de l'opposition de poser des questions sur le sujet. Je lisais tantôt la motion présentée hier par le vice-premier ministre (M. MacEachen) permettant à certains comités de siéger pendant le mois de juin. Je constate que le comité des affaires extérieures et de la défense nationale est inclus dans cette motion. Donc ce comité pourra siéger au mois de juin, autre occasion pour les députés de l'opposition de poser des questions sur le sujet. Enfin, il y a encore de nombreux jours réservés à l'opposition. Toutefois, je prends note de la suggestion du député au sujet d'un débat de deux jours où l'opposition sacrifierait un jour et où le gouvernement prendrait un jour de son travail. Je transmettrai la suggestion au président du Conseil privé.

Recours au Règlement

Au sujet du bill C-58, je dirai que nous ne sommes pas d'accord pour attendre aussi longtemps que le suggère le leader à la Chambre du parti progressiste conservateur. Nous voulons procéder à l'étude de ce projet de loi aux conditions qu'il a exprimées, savoir étudier toutes les étapes du projet de loi en deçà d'une heure. Nous ne voulons pas procéder à l'étude de ce projet de loi à l'occasion d'un jour de l'opposition la semaine prochaine ou dans 15 jours ou dans trois semaines comme il le suggérait. Nous voulons plutôt procéder à l'étude de ce projet de loi aujourd'hui même, et s'il le faut nous y procéderons ce soir à 8 heures, alors que le ministre sera ici. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonal) est disponible et, dès que nous aurons terminé avec la déclaration sur la motion faite par un autre honorable ministre, nous procéderons pour autant que nous ayons au moins une heure, c'est-à-dire pour autant qu'il reste au moins une heure ouvrable pour en discuter et pour une période maximum d'une heure pour disposer du projet de loi à toutes ses étapes.

Enfin, au sujet de la Saint-Jean-Baptiste, je dirai que de ce côté-ci de la Chambre nous avons un profond respect pour la fête des Canadiens français et les honorables députés de l'opposition peuvent être assurés que nous allons faire connaître à tous les députés de la Chambre à quel moment exactement la Chambre pourra s'ajourner pour célébrer dignement la fête de tous nos concitoyens. Enfin au sujet des projets de loi qui concernent la petite entreprise, on me demande quand on pourra procéder à leur étude. Je transmets cette requête au président du Conseil privé, mais je tiens quand même à faire remarquer à l'honorable député que plusieurs de ces choses sont déjà en vigueur en ce qui a trait aux mesures fiscales, de sorte que l'urgence est beaucoup moins grande qu'on ne serait porté à le croire de prime abord. Monsieur le président, en plus des commentaires que je viens de faire, je me ferai un devoir de transmettre les suggestions qui ont été faites au vice-premier ministre, et nous agirons dans les plus brefs délais pour informer les partis d'opposition.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HNATYSHYN—LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est à propos de la période des questions d'aujourd'hui. Je voudrais être très bref. Mon rappel au Règlement concerne une réponse que le premier ministre (M. Trudeau) a donnée à une question que je lui ai posée aujourd'hui. Je prétends, votre Honneur, que le premier ministre a induit la Chambre en erreur peut-être par inadvertance, en interprétant à sa façon la question que je lui ai posée.

● (1642)

Dans sa réponse, le premier ministre a laissé entendre que s'il en jugeait par les faits que je lui avais fait valoir, le comportement de l'honorable Donald S. Macdonald dans le cas de sa nomination comme administrateur de telle ou telle société commerciale au Canada ne contrevenait pas aux lignes directrices établies par le premier ministre à deux occasions différentes. Cette position n'est pas celle que j'ai exposée au premier ministre. Il y a, je crois, des questions plus importantes à débattre que de savoir si M. Macdonald a agi contrairement